



## Procès-Verbal Commission Régionale des Délégations

---

### Réunion du Lundi 24 Octobre 2022

Président : M. LONGERE Pierre.  
Présent : MM. BESSON Bernard.  
Excusé : MM. HERMEL Jean Pierre

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

---

**M. BESSON Bernard**  
Téléphone : 06-32-82-99-16  
Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**  
Téléphone : 06-82-57-19-33  
Mail : brajond@orange.fr

### INDISPONIBILITES

---

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour la saison au service compétitions : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr).

### RAPPORTS 2022/2023

---

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

---

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2 h 00 avant le match (N3) et 01 h 30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**SAISIE BUTEURS N3** : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire.

## **BRASSARD EDUCATEUR :**

---

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc**. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

## **REMERCIEMENTS :**

---

Les représentants de la commission adressent leurs remerciements au district de l'Ain pour l'excellent accueil à l'occasion de la plénière des délégués.

## **CARNET NOIR :**

---

La Commission Régionale a appris avec tristesse le décès de M. Georges MELINAND, ancien délégué de Ligue et Membre de commissions régionales. Le Président et les membres de la commission adressent leurs sincères condoléances à sa famille et ses amis.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Abtisse HARIZA,

Secrétaire de séance.